

**Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 4 décembre 2002, sur la pétition intitulée: «Retrait de l'autorisation d'agrandir le Restaurant L'Eléphant».**

*TEXTE DES CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-63 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

1. intensifier la surveillance du secteur par les ASM;
2. créer une brigade ASM nocturne;
3. étudier avec l'OTC la possibilité d'inverser le sens de la circulation de la rue Goetz-Monin;
4. exiger du propriétaire qu'il respecte la réglementation en vigueur concernant les horaires nocturnes.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette pétition est sans objet. Le Restaurant l'Eléphant a cessé toute activité à la fin du mois de décembre 2005.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*

Le 9 avril 2008.